



Accident de voiture mais pas declarer en second conducteur

Par **wicky**, le **24/09/2012** à **16:58**

Bonjour,

voila, j'ai une un accident de voiture, pas grave, la personne de l'autre vehicule a litteralement oublié de s'arreter a un stop, et a reconnu ses tord sur le constat, mais voila le soucis enfin si s'en est un, c'est que je conduisais la voiture de societe de mon concubin qui se trouvé avec moi, et nous ne savons pas si je suis assurer pour la conduire, au pire des cas au cas ou je ne le serais pas, est ce que je suis en tord? ou le fait que l'autre personne soit totalement en tord ne fait rien? merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **24/09/2012** à **17:47**

bonjour;[citation]c'est que je conduisais la voiture de societe de mon concubin qui se trouvé avec moi, et nous ne savons pas si je suis assurer pour la conduire,[/citation]a priori non, sauf précision dans le contrat de travail, et ce serait la conjointe et non la concubine.

En cas d'accident responsable l'assureur rejeterait sa garantie et vous devriez régler sur vos deniers personnels. [citation]le fait que l'autre personne soit totalement en tord ne fait rien? merci[/citation] si votre responsabilité n'est pas du tout engagée(constat bien rempli?) la société a tout intérêt pour ne pas immobiliser le véhicule trop longtemps a transmettre le constat à son assureur.

Sachant toutefois que ce dernier ne serait pas obligé d'intervenir; relation entre ce dernier et son client.

Votre concubin risque un blâme ou un avertissement de son employeur.